



Abril de terrasse au prix non conforme a la cote reel

Par **CAMPEGGIA**, le **03/04/2013** à **08:55**

bonjour

j'ai acquis un abri de terrasse à la foire de lyon en 2012 AVEC UNE LONGUEUR THEORIQUE de 8,6ometre et prix fait sur cette longueur or apres verification cette cote n'est que 6,80 que j'ai toute suite transmit a la societer qui m'a dit qu'apret controle de celle ci par leur technicen se qui a ete fait 15jour apres la signature du devis et versement d'un acompte de 14000EUROS et maintant a la livraison il me demande encore un acompt de la meme somme sans que le prix de cette abri n'et ete ajuster par rapport a la longueur definitive de 6,80m au de 8,6m on nous a fait un avenant avec la cote de 6,80msans avoir ajuster la somme a cette a celle ci que doit-faire merci

Par **kataga**, le **04/04/2013** à **09:40**

bonjour,

Si vous avez signé cet avenant, ça va être compliqué ... pour ne pas dire impossible de contester utilement ..

A quelle date avez-vous signé l'avenant ?

Par **moisse**, le **04/04/2013** à **10:02**

bonjour

Je souhaiterai comprendre car il est question de devis, de vérification, alors que la livraison n'a pas eu lieu, d'un technicien qui vérifie quoi ??, de second acompte au moment de la livraison...

C'est incompréhensible.

Même le prix me paraît exorbitant, au moins 28000 euro pour les seuls acomptes, pour un abri de terrasse.